



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglø

DÉLIBÉRATION N° 40/2024/CACL

DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 22 MARS 2024 A 9H00
AU SIÈGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION POUR 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Procurations : 5

Nombre de Conseillers Présents : 35
Date de la convocation : 17 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi vingt-deux mars à neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monique AZER – Serge BAFAU - Dominique BERTONI - BRIQUET Pascal – Louis-Mike CALUMEY – Daniel CASTOR – Jean-Philippe CHAMBRIER - Kenny CHEN-TUNG – Claire CHINON – Albanie CIPPE - Xavier CLERVAUX – Liser CLIFFORD – Yahya DAOUDI – Corinne DIMANCHE - Thierry ELIBOX – Christian FAUBERT – Serge FELIX – Sandrine JACQUES – Farah KHAN-GRISET – Roland LOE-MIE – Phong LY – MILZINK-CINCINAT Yolande - Hélène PAUL - Claude PLENET - Stéphanie PREVOT-BOULARD - Hélène SERVIUS – Corinne SIGER – Rolande SILEBER - Eliodore TORVIC - Sandra TROCHIMARA - Patricia VICTOR – LECANTE Patrick – BIDIUO CEPRIKA Ruth – Serge SMOCK – Magali ROBO-CASSILDE -

PROCURATIONS (5) : Gilles ADELSON **donne procuration** à Monique AZER – Nadine COLIN **donne procuration** à Rolande SILEBER – Anne-Michèle ROBINSON **donne procuration** à Yahya DAOUDI – Julner BELIZAIRE **donne procuration** à Mme Farah GRISET-KHAN – Teed GASPARD **donne procuration** à Mme Albanie CIPPE

ÉTAIENT ABSENTS : Eugène EPAILLY – Delar Seedna - – Michel DUBOUILLE - Nestor GOVINDIN – Chester LEONCE – Mickaël MANCEE - Tineffa NAISSO –Elainne JEAN – Axel RINO -

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Liser CLIFFORD

40 POUR	Monique AZER – Serge BAFAU - Dominique BERTONI - BRIQUET Pascal – Louis-Mike CALUMEY – Daniel CASTOR – Jean-Philippe CHAMBRIER - Kenny CHEN-TUNG – Claire CHINON – Albanie CIPPE - Xavier CLERVAUX – Liser CLIFFORD – Yahya DAOUDI – Corinne DIMANCHE - Thierry ELIBOX – Christian FAUBERT – Serge FELIX – Sandrine JACQUES – Farah KHAN-GRISET – Roland LOE-MIE – Phong LY – MILZINK-CINCINAT Yolande - Hélène PAUL - Claude PLENET - Stéphanie PREVOT-BOULARD - Hélène SERVIUS – Corinne SIGER – Rolande SILEBER - Eliodore TORVIC - Sandra
---------	---

	TROCHIMARA Patricia VICTOR – LECANTE Patrick – BIDIOU CEPRIKA Ruth – Serge SMOCK – Magali ROBO CASSILDE - Gilles ADELSON – Nadine COLIN – Anne-Michèle ROBINSON - Julner BELIZAIRE – Teed GASPARD
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-6 et suivants ;

Vu l'article 3 de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux Communautés de Communes ;

Vu l'article 1609 nonies C IV et V du Code Général des Impôts ;

Vu les articles L. 2226-1 et suivants, les articles R. 2226-1 et suivants, les articles L5211-6 et suivants et l'article L. 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral N°698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la délibération N°59/2014/CACL du 28 mai 2014, portant mise en place des Commissions obligatoires et de la CLECT en particulier ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL et saisine des communes membres de la CACL de la réforme statutaire transférant notamment, la compétence gestion des eaux pluviales (GEPU), conformément aux prescriptions de la loi NOTRe, à l'Agglomération du centre littoral ;

Vu le rapport de la CLECT en date du 29 novembre 2019 relatif au vote du rapport d'évaluation des charges transférées par la CLECT de la CACL ;

Considérant l'obligation du Conseil d'Agglomération de notifier les montants des attributions à chacune des communes membres de la CACL afin que celles-ci puissent en tenir compte dans l'élaboration de leur budget primitif 2024.

Entendu l'avis favorable de la Commission des Finances/Fiscalité du lundi 18 mars 2024 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau du mercredi 20 mars 2024 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1

Prend acte du **Rapport N° 40/2024/CACL** du Président relatif aux attributions de compensation pour 2024 ;

ARTICLE 2

Valide le montant inchangé de ces attributions de compensations pour l'année 2024, sur la base des attributions de compensations existantes et votées en avril 2021 ;

ARTICLE 3

Approuve en conséquence le montant inchangé des attributions de compensation (AC) pour 2024 comme suit :

Communes	AC 2019	Flux nets transférés	AC 2021
Cayenne	10 600 284,27	4 072 059,51	6 528 224,76
Macouria	225 840,99	420 990,70	-195 149,71
Matoury	1 331 127,37	613 588,58	717 538,79
Montsinéry-Tonnegrande	577 393,69	26 905,17	550 488,52
Rémire Montjoly	1 495 152,16	1 264 330,89	230 821,27
Roura	88 802,06	61 755,64	27 046,42
Total	14 318 600,54	6 459 630,48	7 858 970,05

ARTICLE 4

Dit que l'imputation de ces AC se fera sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2024 et au titre des dépenses correspondantes au chapitre 014 « atténuation de produits », article 739211 « attributions de compensation » ;

ARTICLE 5

Autorise le Président à signer tous les documents administratifs et comptables qui seront nécessaires au règlement de cette affaire

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 22 mars 2024

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK